



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription :

L'inscription à la formation est à effectuer 30 jours avant le début de la formation.

L'inscription ne peut être validée qu'après l'entretien et l'analyse du besoin effectué avec l'organisme de formation.

1° Si le stagiaire fait financer sa formation par son OPCO : l'inscription est validée selon la procédure prévue par l'OPCO lorsqu'il accepte la proposition de l'organisme de formation.

2° Si le stagiaire a demandé un financement par l'AIF : l'inscription est effective après acceptation du devis AIF par France Travail.

3° Si le stagiaire finance sa formation par ses propres moyens : l'inscription est validée à l'issue du délais de rétractation suite à la signature du contrat de formation.

Dès lors que l'inscription est validée, il sera adressé au stagiaire un courrier de convocation à la formation avec ses identifiants pour accéder à la plateforme, le livret d'accueil, le programme de formation, les CV des formateurs, le règlement intérieur applicable aux stagiaires et guide de prise en main de la plateforme.

A l'issue de la formation, une attestation individuelle de formation sera envoyée à chaque participant. Un certificat de réalisation FOAD signé par l'organisme de formation, l'employeur le cas échéant et le stagiaire et la facture de la formation seront envoyés au financeur (OPCO ou France Travail ou Stagiaire).

Tarifs :

Pour les formations, nos prix s'entendent par session et par participant.

Le tarif appliqué est celui qui figure dans le contrat ou la convention signé à titre individuel ou de la proposition émise auprès de l'OPCO ou France Travail.

Règlement :

- Lorsque la formation est financée par l'**OPCO** du stagiaire, elle est facturée directement à la fin de l'action de formation à l'**OPCO** et le règlement est effectué par ce dernier à l'organisme de formation.
- Lorsque la formation est financée par **France Travail** dans le cadre de l'**AIF**, la prestation est facturée et réglée par France Travail à l'organisme de formation.
- Lorsque la formation est financée par le **stagiaire** (personne physique) un acompte de 30 % sera à verser à l'issue du délai de rétractation à l'organisme de formation et le solde sera échelonné en 3 fois au fur et à mesure de l'action de prestation, après dispensation des heures, selon un calendrier prédéfini.

En cas de possibilité de financement par un organisme financeur, il appartient au stagiaire d'effectuer les démarches de prise en charge auprès de celui-ci.



NeodisMedias

Délai de rétraction :

Conformément à l'article L.6353-5 : à compter de la date de signature du contrat, le stagiaire (personne physique) dispose d'un délai légal de 10 jours pour se rétracter.

Le stagiaire (personne physique) souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

Report par l'organisme de formation :

En cas de survenance d'un événement indépendant de notre volonté, nous pourrions procéder au report en concertation avec le stagiaire et en fonction de nos disponibilités respectives sans aucun dédommagement. Dans ce cas, de nouvelles dates lui seront proposées en vue de terminer l'action de formation dans les meilleures conditions possibles.

Non réalisation de la formation par l'organisme de formation :

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation du fait de l'organisme prestataire, celui-ci doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Annulation par le stagiaire :

En cas d'annulation par le stagiaire en dehors du délai de rétractation **sans cas de force majeure**, l'organisme de formation facturera 30 % du coût total de la formation plus les heures dispensées.

Cas de force majeure :

En cas de force majeure (maladie, décès d'un proche, accident ...) dûment reconnue*, il est possible d'envisager le report de la prestation afin de la mener à son terme dans une autre session de prestation programmée à cet effet et ceci sans coûts supplémentaires appliqués.

*Le stagiaire se doit d'informer l'organisme de formation par écrit (mail ou courrier recommandé), en explicitant et justifiant la date et l'événement de force majeure survenu à l'origine de son report ou de son annulation.

Si, par suite de **force majeure dûment reconnue**, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.



NeodisMedias

Responsabilités :

Le stagiaire fait son affaire personnelle de sa sécurité, y compris au cours de ses déplacements, ainsi que de son assurance maladie, rapatriement éventuel, accident, et responsabilité civile vis à vis des tiers.

Propriété intellectuelle :

Tous les supports mis à la disposition du stagiaire pour la réalisation de sa formation sont l'entière propriété de l'organisme de formation. Le stagiaire s'engage à ne pas les reproduire, ni les diffuser à un tiers.

Modalités de réclamation :

Toute réclamation est à adresser par e-mail à l'adresse suivante : contact@neodis-medias.fr avec en objet « réclamation » ou via notre formulaire sur notre site internet <https://www.neodis-medias.fr/> à la rubrique réclamation.

Litiges :

Si une contestation ou un différend subsiste à l'occasion de l'exécution du contrat, la partie insatisfaite adressera à l'autre partie un courrier recommandé avec A/R décrivant les difficultés rencontrées.

A compter de la réception de ce courrier, l'autre partie du contrat aura un délai de 15 jours pour répondre par recommandé avec A/R.

En l'absence de réponse ou en cas de désaccord persistant, chaque partie pourra saisir le juge compétent.

Loi applicable :

Les Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre l'organisme de formation et ses clients relèvent de la loi française.